

Produit **TF 100 LED** Référence **DFTA083B** Date **17/12/2012** Page **1 / 2**

## Torche UV TF100 LED

### GENERALITES

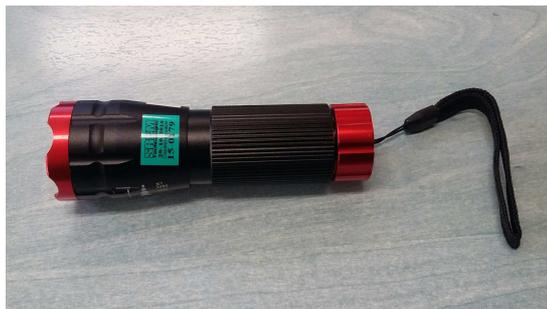
Les essais par ressuage et magnétoscopie fluorescents nécessitent de contrôler les conditions d'éclairage pour l'observation des indications.

En ressuage, comme en magnétoscopie, l'éclairage énergétique UV-A reçu par la surface à examiner doit être :

- supérieur à 1000  $\mu\text{W}/\text{cm}^2$  selon normes  
NF EN ISO 3059 NF EN ISO 9934-1 / 9934-2 / 9934-3
- supérieur à 1500  $\mu\text{W}/\text{cm}^2$  selon spécifications particulières  
(aéronautique et ferroviaire)

La lumière blanche parasite doit être inférieure ou égale à 20 lux.

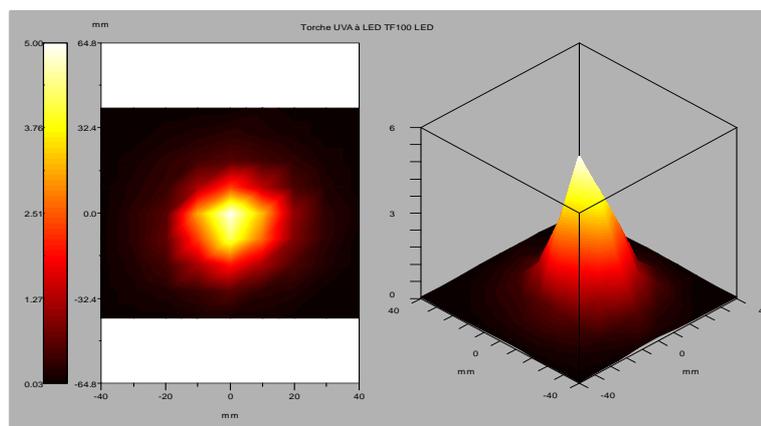
Ce niveau d'éclairage peut être obtenu en utilisant soit des plafonniers, soit des projecteurs manuels.



### DONNEES TECHNIQUES

Température châssis/surface éclairante après 1 h	40°C / 45°C
Type de refroidissement	Convection naturelle
Alimentation électrique	4,5 V 3 piles AAA
Dimensions globales (L x $\phi$ )	$\phi$ 30 X 110 mm
Masse de l'équipement	110 g
Eclairage énergétique typique (neuf) (1)	4 000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$
Niveau de lumière visible typique (neuf) (1)	3 lux
Surface éclairée à une distance de 400 mm en $\text{mW}/\text{cm}^2$	Courbe ci-dessous
Autonomie estimée	5 h
Durée de vie des LED	> 10 000 h

(1) mesure à une distance de 400 mm



**SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.**



## FICHE TECHNIQUE ACCESSOIRE



Produit **TF 100 LED** Référence **DFTA083B** Date **17/12/2012** Page **2 / 2**

### RECOMMANDATION

La Directive 2006/25/CE du 5 avril 2006 concernant l'évolution des risques liés aux rayonnements optiques artificiels a été transposée en droit français par le décret 2010-750 du 2 juillet 2010.

Pour respecter les valeurs limites concernant l'exposition aux rayonnements UV, il est recommandé de respecter les règles suivantes :

- porter des lunettes anti-UV adaptées aux contrôles non destructifs par Magnétoscopie ou Ressuage fluorescent (blanche)
- porter des vêtements longs et couvrants, mais non fluorescents
- éviter d'avoir une vision directe de la source de lumière, en particulier dans le cas de l'utilisation de projecteurs

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de s'assurer que la mise en œuvre de l'éclairage, en fonction de ses contraintes de production, respecte le principe d'application de la Directive.

*SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.*